

**Département des Pyrénées-  
Atlantiques**

**DE LA COMMUNE**

**DE MONTARDON**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 9 octobre 2024		

Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, F. GOMMY, A. POUBLAN, S. BAUDY, F. SUBIAS, S. DAUBE, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, F. COUDURE, T. BEUGNIES, H. BERNADET, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : Mme S. PIZEL procuration à Mme LABORDE, Mme F. COUDURE à M. TIRCAZES

Mme LABORDE a été élue secrétaire de séance.

**N°2024/48**

**Modification du tableau des emplois**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Le Maire précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu des nécessités de service, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024. Il convient de supprimer les emplois d'origine et de créer les emplois correspondant au grade d'avancement. Il est également proposé la modification de la durée hebdomadaire d'un contrat de projet pour assurer la continuité des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

1/ La création d'un emploi d'ATSEM principal 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 33h (soit 33/35èmes) et la suppression d'un emploi d'ATSEM principal 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 33h (soit 33/35èmes)

2/La création d'un emploi d'Adjoint technique principal 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 27h (soit 27/35èmes) et la suppression d'un emploi Adjoint technique principal 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 27h (soit 27/35èmes)

3/La création d'un emploi d'Adjoint technique principal 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 28h (soit 28/35èmes) et la suppression d'un emploi Adjoint technique principal 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 28h (soit 28/35èmes)

4/La création d'un emploi d'Attaché territorial principal à temps complet et la suppression de deux emplois d'attaché territorial à temps complet.

5/ La modification de la durée hebdomadaire de l'emploi de rédacteur en contrat de projet, passant de 17h à 24 heures hebdomadaires

**Ceci étant exposé,**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 comme suit,

**DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire  
Stéphane BONNASSIOLLE.



## Tableau des emplois – Commune de Montardon

EMPLOIS PERMANENTS	GRADE	CATEGORIE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TEMPS DE TRAVAIL
<b>Direction et services supports</b>					
Secrétaire générale	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	A	1	0	35h
Agent accueil service citoyenneté et population	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	1	0	35h
<b>Service des écoles</b>					
ATSEM	Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles	C	1	0	33h
ATSEM	Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles	C	1	0	33h30
Agent périscolaire polyvalent et ATSEM	Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux	C	2	0	28h
Agent périscolaire polyvalent et ATSEM	Cadre d'emplois des adjoints techniques d'enseignement	C	1	0	34h
Agent périscolaire polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints techniques d'enseignement	C	1	0	29h30
Agent périscolaire polyvalent et agent technique	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	1	0	32h
Agent périscolaire polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	1	0	34h
Agent périscolaire polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	2	0	27h
Agent périscolaire polyvalent et agent technique	Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux	C	1	0	26h
Agent périscolaire polyvalent et agent technique	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	1	0	28h
<b>Service technique</b>					
Responsable des services techniques	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	C	1	0	35h
Agent technique polyvalent	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	C	2	0	35h
Agent technique polyvalent	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	5	1	35h
<b>TOTAL</b>			<b>22</b>	<b>1</b>	
<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>	<b>GRADE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>POSTES POURVUS</b>	<b>POSTES VACANTS</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>
<b>Direction et services supports</b>					
Gestionnaire comptable	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux - contrat de projet	B	1	0	24h
<b>Service culture</b>					
Médiatrice culturelle Microfolies	Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux	C	1	0	28h
<b>TOTAL</b>			<b>2</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>24</b>	<b>1</b>	